

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

XXXIV^{me} année. Volume III. No 37.

Samedi 22 juillet 1882

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse) 4 francs.
Prix d'insertion : 15 centimes la ligne. Les insertions doivent être transmises
franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 18 juillet 1882.)

Le conseil fédéral a nommé aux fonctions de commis à la chancellerie fédérale, vacantes par suite de décès, M. Robert *König*, de Münchenbuchsee (Berne), actuellement commis à la préfecture de Berne.

(Du 21 juillet 1882.)

Les dispositions du chiffre 4 de l'article 83 du règlement de transport des chemins de fer suisses, du 9 juin 1876, concernant l'exclusion des substances explosibles ou spontanément inflammables, sont aussi applicables aux bateaux à vapeur, et l'ordonnance concernant les concessions pour les bateaux à vapeur, du 27 mars 1874, est modifiée dans ce sens.

Le conseil fédéral a procédé aux promotions suivantes :

Lieutenant-colonel d'infanterie : M. Eugène Kern, de Fribourg.
Capitaines dans les troupes sanitaires (médecins) :

- » Louis Fröhlich, de Rolle, à Plainpalais-Genève.
- » Victor Bovet, de Neuchâtel, à Monthey (Valais).

Major dans l'état-major judiciaire : » Emilio Censi, capitaine, à Lamone.

Le conseil fédéral a nommé capitaines dans l'état-major judiciaire : MM. Stefano Gabuzzi, à Bellinzone, Jules Stampfli, à Soleure, Louis Berdez, à Lausanne, et Séverin Stoffel, d'Arbon (Thurgovie), à Lucerne.

Le conseil fédéral a nommé :

Inspecteur du train à la direction générale des postes :	M. Ed. Müller, de Moudon (Vaud), technicien à Lausanne ;
Buraliste de poste à Echallens :	» Louis Clavel, d'Oulens (Vaud), commis de poste à Lausanne ;
Commis de poste à St-Gall :	» Emile Meier, de Greifensee (Zurich), aspirant postal à St-Gall ;
Buraliste de poste à Erlenbach :	» David Mani, de Diemtigen (Berne) ;
» » » Servion :	» Ulysse Pasche, d'Oron-la-ville (Vaud).

INSERTIONS.

Publication.

En date du 19 courant, l'agence d'émigration de M. Jean Baumgartner, à Bâle, a fait savoir au département soussigné que, par suite de décès, M. Joseph Fürst, à Aussersihl, canton de Zurich (Feuille féd. 1882, I. 475), avait cessé d'être sous-agent.

Berne, le 20 juillet 1882. [3.]

*Département fédéral
du commerce et de l'agriculture.*

Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1882
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.07.1882
Date	
Data	
Seite	421-422
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 580

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.